

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 2009-2010

ATELIER-RENCONTRE

Planifier et organiser un événement artistique dans l'espace public,
avec Annie Roy et Pierre Allard de l'ATSA

Rues, parcs, places, stationnements, édifices accueillent de plus en plus de performances, de spectacles et de manifestations artistiques. Comme ces lieux n'ont pas été conçus à cet effet, il importe d'être au courant des démarches à entreprendre pour planifier et organiser votre événement avec succès. Offert par Annie Roy et Pierre Allard, cofondateurs de l'ATSA, le dernier atelier-rencontre de la saison vous permettra d'obtenir les réponses à vos nombreuses questions :

- Quelles sont les étapes et les démarches à connaître?
- Quelles sont les responsabilités de l'artiste et celles de l'organisateur?
- Quelles autorisations recueillir et comment les obtenir?
- Y a-t-il des précautions particulières à prendre?
- Légal ou illégal : comment s'organiser dans les deux cas?

Annie Roy, cofondatrice de l'ATSA : Quand l'art passe à l'action

Annie Roy, se lance en 1998 avec Pierre Allard dans la création d'un organisme à but non lucratif appelé ATSA, pour « Action Terroriste Socialement Acceptable » en réaction aux abus sociaux, environnementaux et patrimoniaux dont ils sont témoins. Elle cesse ainsi son activité de danseuse et chorégraphe professionnelle pour se consacrer uniquement à l'élaboration et à la réalisation des projets de l'ATSA.

La mission de l'organisme est de créer dans l'espace public des œuvres multidisciplinaires sous forme d'interventions, d'installations, de performances ou de mises en scène, afin d'interpeller la population envers des causes cruciales et préoccupantes liées au développement durable.

Sa démarche vise à ce que l'art soit un outil d'interaction et d'éducation populaire. Parmi les œuvres marquantes de l'ATSA on peut citer *l'État d'Urgence*, un festival interdisciplinaire prenant la forme d'un camp de réfugiés en plein centre-ville de Montréal qui offre une diversité de pratiques artistiques au sein d'un milieu de présentation solidaire et articulé autour de valeurs sociales inclusives. *Parc industriel*, un faux site archéologique fait de rebuts proposant une réflexion sur la société actuelle de surconsommation. *Attention : Zone épineuse* intervention sur le Mont-Royal sur la précarité des patrimoines écologiques. *Attentat*, une série qui dénonce notre hyper dépendance aux énergies fossiles, ou encore *FRAG*, un parcours graphique permanent et *in situ* sur l'histoire du Boulevard St-Laurent. Pour une liste plus détaillée de tous les projets, l'ATSA vous invite à visiter son site Internet au www.atsa.qc.ca.

Tout au long de l'année, Annie Roy poursuit son action en offrant des ateliers et des conférences en partenariat avec le milieu professionnel, ainsi que les établissements scolaires et étudiants. L'objet de ces interventions est de démontrer le rôle de l'expression artistique créative comme moteur de changement dans la construction d'une société sensible aux enjeux du développement durable. Elle est également invitée à prendre la parole lors de colloques à travers le Canada mais aussi en Europe.

DATE

Le mardi 30 mars
9 h 30 À 12 h 30

COÛT

10 \$
(valeur réelle de 90 \$)

LIEU

Regroupement québécois
de la danse
3680, rue Jeanne-Mance, bur. 440

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

19 MARS 2010

Pour renseignement, communiquez avec
Rachel Germain, adjointe à la formation et
aux communications

514 849-4003, poste 224
rgermain@quebecdanse.org

PLANIFIER ET ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ARTISTIQUE DANS L'ESPACE PUBLIC

AVEC ANNIE ROY ET PIERRE ALLARD DE L'ATSA
MARDI 30 MARS, DE 9 H 30 À 12 H 30

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 19 MARS 2010

AUCUN ÉTUDIANT OU RÉSIDANT HORS QUÉBEC N'EST ADMISSIBLE À CETTE ACTIVITÉ DE FORMATION

IDENTIFICATION (en caractères d'imprimerie s.v.p.)

Prénom, Nom :

Profession :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

Site Internet :

STATUT PROFESSIONNEL

Travailleur autonome

Salarié / Nom de l'employeur :

Bénéficiez-vous de l'assurance-emploi ou d'une autre mesure d'insertion en emploi ? Si oui, communiquez avec un agent responsable de votre programme afin d'obtenir l'autorisation de vous inscrire à cette formation financée par Emploi-Québec.

BESOINS DE FORMATION

Décrivez, en quelques mots, vos besoins ou vos attentes au regard de la formation proposée.

FRAIS D'INSCRIPTION

Pour réserver et garantir votre place, veuillez retourner votre formulaire d'inscription accompagné des frais d'inscription de 10 \$ (valeur réelle de 90 \$).

Un reçu officiel sera émis après réception de votre paiement. PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI !

Chèque (à l'ordre du Regroupement québécois de la danse)

Espèces

Des frais de 15 \$ seront exigés pour le remplacement de chèque sans provision ou retourné par la banque.

ANNULATION

Le RQD se réserve le droit d'annuler ou de déplacer une session de formation. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés. Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit (courriel, lettre ou télécopie) et acheminée au RQD dix jours ouvrables ou plus avant la tenue de la formation. Si une annulation survient après ce délai, 30 % des frais d'inscription seront facturés. Dans le cas d'absence non signalée, le participant est tenu d'acquiescer les frais d'inscription en totalité. Le remplacement d'un participant par un collègue est accepté sans frais.

Signature :

Date :

Merci d'adresser votre formulaire d'inscription dûment rempli accompagné du paiement au Regroupement québécois de la danse
3680, rue Jeanne-Mance, bureau 440, Montréal QC H2X 2K5 | Téléphone : 514 849-4003 poste 224 | rgermain@quebecdanse.org